

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 décembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Votants : 13 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Josiane BYL, Christine VANCAUTER, Emmanuelle ANTICH.

Procurations : Mme Nicole ROUMAT a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
M. Bruno PEGAS a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Excusés : - **Absents** : Messieurs et Mesdames : Pauline SEILHAN, Ida PANTAROTTO, Pierrick THOMAS, Monique GAYET.

M. Jean Pierre ANGLAS a été élu secrétaire.

Les procès-verbaux des séances du 9 juillet 2025, 9 septembre 2025 et 21 novembre 2025 sont adoptés à l'unanimité.

1- Marchés des assurances

Monsieur le Président indique que le marché des assurances du CCAS arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Pour ce faire, une consultation a été effectuée sous forme d'un marché d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire.

Les lots 2,3 et 5 ont été déclarés infructueux faute de réponse.

Monsieur le Maire informe du déroulé de la procédure et indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 décembre 2025 et a décidé d'attribuer les marchés de la manière suivante :

- lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes : formule de base pour un montant de 4 063,44 € TTC à la GROUPAMA,
- lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité : formule de base pour un montant de 373,09 TTC à 2C Courtage / CFDP,
- lot 6 : assurance des prestations statutaires,



- pour le CCAS cuisine centrale : solution alternative n°1 charges patronales comprises 7,33% de la masse salariale - prime annuelle 14 073,60 € TTC à la CNP RELYENS
- pour l'ehpad : solution alternative n°2 charges patronales comprises 7,82% de la masse salariale - prime annuelle 54 521,04 € TTC à la CNP RELYENS

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve les propositions ci-dessus de son Maire.

Autorise son Maire à signer les marchés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 – Marchés des assurances de gré à gré

Suite à l'infructuosité de 3 lots dans la cadre du marché des assurances du CCAS, des devis de « gré à gré » ont été engagés. Monsieur le Président vous propose d'attribuer les 3 lots suivants :

- lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes : à GROUPAMA, soit un total de 2 994 €/TTC,
- lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes : formule de base pour un montant de 2 502,33 € TTC à GROUPAMA,
- lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : formule de base pour un montant de 208 € TTC à la SMACL,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve les propositions ci-dessus de son Maire.

Autorise son Maire à signer les marchés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 – Loyer EHPAD

Monsieur le Président propose de fixer le loyer de la Résidence du Lac Hervé SABATIE à 200 000 € pour l'année 2026.

Le loyer sera versé trimestriellement.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fixe le loyer de la Résidence du Lac Hervé SABATIE à 200 000 € pour l'année 2026.

Dit que le Loyer sera versé trimestriellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4 – Loyer SAEP

Monsieur le Président propose de fixer le loyer du SAEP du Bas Quercy à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

- Syndicat des Eaux du Bas Quercy

Un loyer annuel de : 2 850 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du Conseil d'Administration :

- **APPROUVENT** le montant du loyer proposé ci-dessus,

- **AUTORISENT** son président à signer tout document concernant ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 19 heures.

Le Président

Thierry DELBREIL



Le Secrétaire

Jean-Pierre ANGLAS



Publié le : 30/03/2026 16:32 (Europe/Paris)

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/56929